DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE Arrondissement de Mâcon Canton de la Chapelle de Guinchay MAIRIE DE LEYNES 71570 LEYNES



Compte rendu de la séance du 25 juin 2021

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Christophe BEZ ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Bernard JUSTIN ; Sébastien LACHARME ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusés : Romain AUVIGUE ; Anthony GAGUIN ; Arnaud LAVESVRE ; Jacqueline MILAMANT (donne procuration à M. JUSTIN); Fanny ROCHE-GAILLON

Secrétaire(s) de la séance : Virginie DESGRANGES

M. le Maire accueille M. Laurent RICHARD, représentant le Grand Site de France Solutré-Pouilly / Vergisson, venu exposer ce dossier.

Après avoir présenté l'historique et l'organisation du Grand Site, Mr Richard précise que ce label Grand Site de France a été renouvelé pour 6 ans en 2019.

Lors de ce renouvellement, les instances nationales ont clairement invité les représentants du Grand Site de France Solutré-Pouilly à voir dans quelles mesures, un élargissement des communes adhérentes était possible.

Dans ce cadre, l'objectif présenté par Mr Richard serait d'associer 4 communes nouvelles : Leynes — Bussières — Chasselas — Cenves.

L'accent a été porté sur les contraintes et les obligations de la commune si elle entrait dans ce périmètre. Pour l'heure, si aucune décision n'est prise, aucun financement n'est non plus demandé

Une étude sera menée afin de déterminer l'intérêt à entrer dans le Grand Site, lequel viendrait en appui aux communes pour l'obtention de finances au niveau de la Région si un projet particulier communal émergeait.

Le conseil municipal réfléchira sur ce sujet et devra se prononcer le moment venu.

La présentation terminée, M. RICHARD quitte la séance et l'ordre du jour reprend.

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Il est adopté à l'unanimité après l'intervention de M. Bernard JUSTIN qui précise que sur le point concernant le compte rendu de la commission voirie du 30 avril 2021, il a été noté « l'inventaire fait de tous les panneaux » alors qu'il s'agissait seulement des panneaux de police.

Il précise aussi le montant concernant l'appel d'offre pour les travaux des points à temps (SIVOM). La somme de 11 505 € concernait la commune de Leynes et non le montant global.

Délibérations du Conseil municipal:

- Décision modificative concernant une anomalie liée aux travaux en régie : adoptée à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	1	DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	-10000.00	
2151 (040)	Réseaux de voirie	10000.00	
	TOTAL:	10000.00	0.00
	TOTAL	10000.00	0.00

 Délibération pour le transfert de charges effectué par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines). Le coût pour l'année serait de 1903 € sur la base de 517 habitants (soit 3,68 € par habitant). Ceci pour la zone A et AU gérées par M.B.A. (Mâconnais Beaujolais Agglomération)

C. BEZ complète en regrettant que cette décision se traduise en finalité par une double imposition pour nos concitoyens. En effet, l'externalisation de ce poste auprès de MBA coutera environ 2000 euros de plus à la commune sachant que la commune n'a pas la capacité de compenser cette charge en contrepartie. Il rajoute qu'en plus, MBA n'ayant pas toujours les ressources humaines pour réaliser les travaux, fait appel à des entreprises privées, ce qui peut alourdir d'autant plus le coût.

Pour ces raisons, C. Bez précise qu'il votera contre.

Après en avoir délibéré le vote du conseil municipal est le suivant : 2 voix contre – 4 abstentions et 4 voix pour. 6 suffrages se sont véritablement exprimés, avec 4 votes « Pour », la majorité absolue des suffrages exprimés est donc atteinte.

Cette délibération est donc adoptée.

- Délibération pour convention de mise à disposition individuelle entre l'EPCI M.B.A. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et la commune de Leynes.

Cette convention a pour objet de régler les conditions de la mise à disposition par la commune auprès de M.B.A. de l'agent communal dans l'objectif de permettre à M.B.A. de disposer des moyens nécessaires à l'entretien des espaces verts des ouvrages d'assainissement dans une logique de proximité et de rapidité d'intervention.

L'E.P.C.I. remboursera annuellement à la commune de Leynes les rémunérations ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes au prorata du temps de mise à disposition de l'agent communal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

<u>Elections régionales et départementales</u> : le tableau des permanences des élus municipaux pour la tenue des bureaux de votes a été établi.

Comptes rendus des réunions

27 mai 2021 : Assemblée générale de l'A.D.M.R. M.

Le Maire donne de compte rendu de cette réunion.

<u>Quelques infos</u>: 27 salariés – 14 personnes accompagnées par ce service sur la commune de Leynes soit 1285 heures. La commune verse une subvention de 380 € chaque année.

27 mai 2021 : Réunion au service Enfance et Familles à La Chapelle de Guinchay

Il est constaté une augmentation importante de la fréquentation du nombre d'enfants extérieurs à La Chapelle de Guinchay. De ce fait, une plus forte participation financière sera demandée à la commune. Cette participation sera donc de 10 € par jour et par enfant fréquentant ce service.

Mme Isabelle De Groote demande à ce que tous les enfants des communes concernées puissent s'inscrire le même jour par souci d'égalité dans la participation aux stages.

M. le Maire fait remonter l'information auprès de la commune de La Chapelle de Guinchay.

31 mai 2021: commission Bâtiments communaux

Mrs Christophe BEZ et Bernard JUSTIN en donnent le compte rendu.

1 - Salle polyvalente

Les premières projections financières quant à la capacité d'endettement de la commune avaient été faites sur la base des exercices 2016 – 2019. Sur ces années, la Capacité d'Autofinancement présentait une moyenne de 50 000 euros environ.

L'exercice 2020 finalisé montre une diminution structurelle de cette capacité d'autofinancement à 12 000 euros. De fait, le projet de rénovation de la salle polyvalente devra être revu à la baisse, par conséquent moins ambitieux M. Sébastien LACHARME souhaite que la commission des finances se réunisse pour examiner cette situation. Une intervention sera demandée au C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). M. Christophe BEZ se charge de voir les modalités d'intervention de ce service.

2 - Logements communaux

M. le Maire fait part de l'intervention d'une entreprise spécialisée pour l'isolation des combles dans le cadre de l'opération à 1 €. Les combles seront débarrassées au cours des vacances scolaires d'été.

Nous attendons toujours le devis de l'entreprise FAVRE pour l'escalier donnant dans la cour.

M. le Maire se charge de relancer l'entreprise.

3 – Four à pain

Les travaux de la rehausse de la cheminée du four à pain sont programmés.

1^{er} juin 2021 : M. le Maire fait part de sa participation à une réunion « Mutualisation » (commission spéciale M.B.A.)
Cette commission a pour objet la recherche de mutualisation au niveau des différentes communes composant la MBA.
Cette présente réunion abordait les points spécifiques suivants :

- Le groupement de commandes et la maintenance des photocopieurs
- La mutualisation au niveau informatique
- La mutualisation assistance juridique (prestation payante)

Après discussion, la commune n'adhérera pas à cette assistance juridique, disposant déjà de la compétence gratuite de l'A.M.S.L. (Association des Maires de Saône et Loire) et de l'A.T.D. (Aide Technique Départementale). Les deux autres lignes (photocopieurs et informatiques) sont dans l'attente de précisions.

7 juin 2021 : Monsieur Bernard JUSTIN informe de sa participation au bureau du syndicat des eaux pour préparer la réunion du comité du 8 juillet 2021

9 juin 2021 : Pot de départ pour Laurent JANOT, conseiller municipal, suite à sa démission.

11 et 24 juin 2021 : commission manifestations et tourisme

Mme Isabelle De Groote et M. Christophe WUYLSTEKER font le débriefing du 1^{er} marché semi-nocturne du 4 juin et évoquent l'organisation de la 2^{ème} édition du 2 juillet.

Un e-mail a été envoyé à tous les commerçants pour connaître leur ressenti qui a été très favorable.

La commission a travaillé sur l'élaboration d'une affichette pour le parcours touristique dans la commune et sur le livret qui sera remis au jury régional et départemental pour la rencontre du 21 juillet dans le cadre du fleurissement.

16 juin 2021 : commission cimetière

M. Sébastien LACHARME donne le compte rendu de la réunion.

Le règlement du cimetière a été revisité par les membres de la commission. Il sera soumis pour validation à l'A.M.S.L. Les tarifs et la durée des concessions seront modifiés et proposés lors d'un prochain conseil municipal.

21 juin 2021 : Conseil d'école

M. le Maire donne le compte rendu.

A ce jour, 102 élèves sont inscrits dans le R.P.I. (Leynes/Chasselas/Chânes) pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2021 dont 20 enfants sur Leynes (Chasselas : 47 – Chânes 35 enfants)
Il présente l'actualité scolaire des petites et moyennes sections de l'école maternelle.

INFORMATIONS

- Distribution par M.B.A. de sacs pour incitation au tri
- Il sera demandé à M. Anthony GAGUIN de présenter la page FACEBOOK de la commune lors d'un prochain conseil municipal.
- A l'issue de la visite du jury du comité « Villes et Villages fleuris » le 21 juillet 2021, le conseil municipal est invité au caveau de Leynes pour rencontre avec le jury (vers 16 h)

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Isabelle De Groote demande une discussion sur la nomination éventuelle d'un 3^{ème} adjoint comme évoqué lors de la mise en place de l'actuel conseil. Cette demande sera débattue lors du prochain conseil.
- M. Sébastien LACHARME réitère son souhait de visiter les installations du SIVOM ainsi que la roseauthèque. Il demande l'avancée de la mise en place des coussins berlinois sur la route Neuve et évoque également les modalités de remplacement des panneaux de signalisation.
- M. le Maire demande à l'opérateur ORANGE de réparer les dégâts occasionnés lors du branchement électrique de l'antenne.
- C. Bez souhaite que les enfants puissent être réunis une première fois dans le cadre du CCJ.

CALENDRIER DES COMMISSIONS

- Commission manifestation / tourisme : lundi 5 juillet 2021 à 18 h 30
- Commission finances et commission cimetière : à prévoir
- Prévoir une réunion pour la mise en place du C.C.J. (Conseil Communal des Jeunes) pour la rentrée (CM2 / 6^{ème})

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 JUILLET 2021 à 19 h 15 en mairie

La séance est levée à 23 h 15